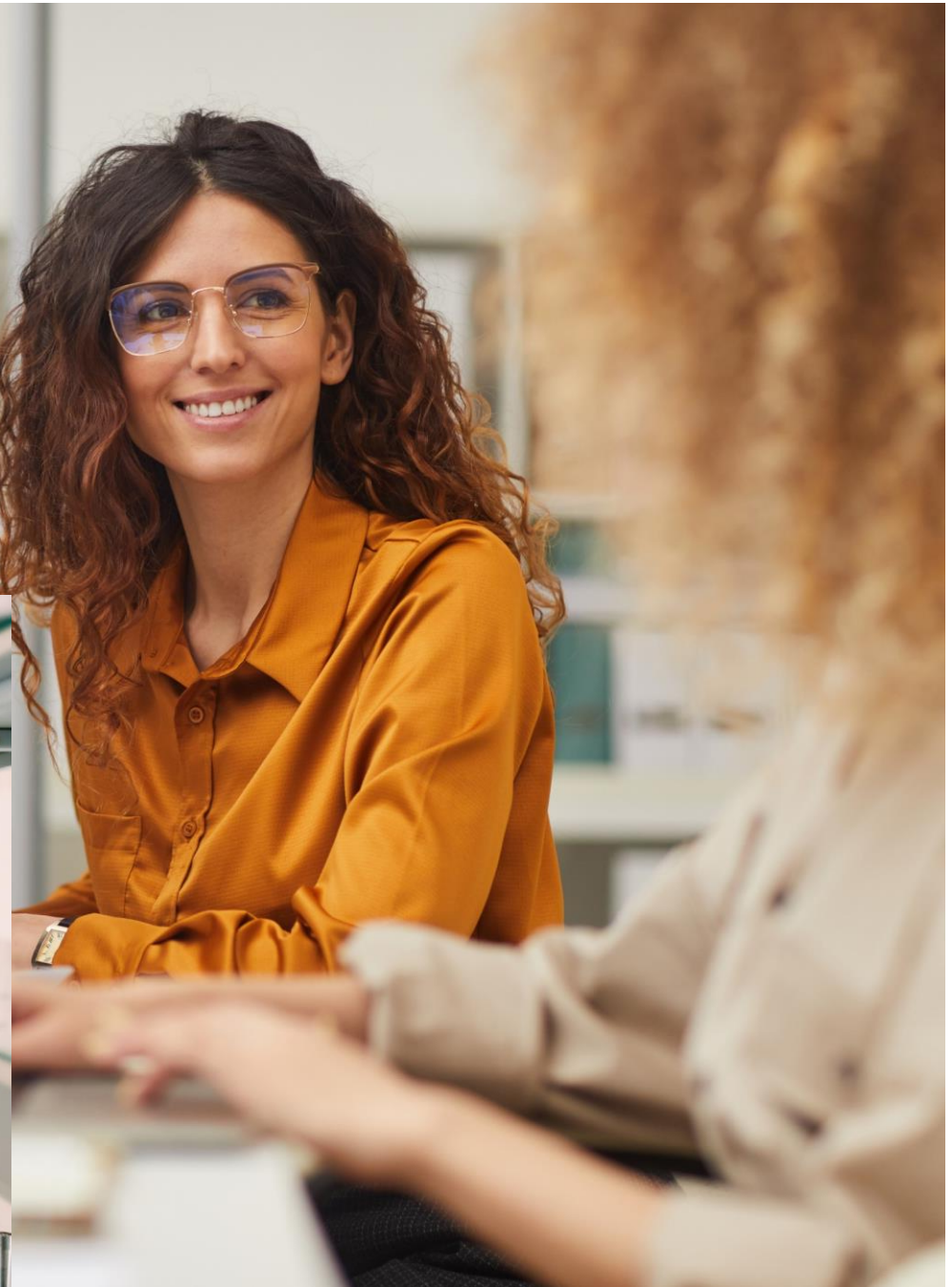


Code de conduite

pour l'éthique des affaires et la
déontologie



Sommaire

- 3| **Avant-propos**
Message du Comité de direction
- 4| **Nos valeurs**
- 7| **Introduction**
- 8| À qui s'applique ce Code de conduite ?
Comment utiliser ce Code de Conduite ?
- 9| Responsabilité de la Direction et des collaborateurs
- 10| Composantes du système de gestion de la conformité
- 13| **Nos principes d'éthique des affaires et de déontologie en matière d'interactions avec des tiers**
 - 1. Lutte contre la corruption
 - 14| 2. Conflits d'intérêts
 - 15| 3. Antitrust et concurrence
 - 16| 4. Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
 - 5. Ventes et marketing
 - 17| 6. Innovation et développement (Études cliniques et Affaires réglementaires)
- 18| **Nos principes d'éthique des affaires et de déontologie sur le lieu de travail**
 - 19| 7. Sécurité sur le lieu de travail et environnement de travail
 - 20| 8. Emploi et normes de conduite
 - 21| 9. Documentation et conservation des informations relatives à l'entreprise
 - 22| 10. Protection des informations confidentielles relatives à l'entreprise
 - 11. Communications externes
 - 23| notamment via les réseaux sociaux
 - 12. Protection des actifs de l'entreprise
 - 24| 13. Gestion et sécurité des informations
 - 25|
- 26| **Nos principes d'éthique des affaires et de déontologie en matière de responsabilité sociétale**
 - 27| 14. Qualité et sécurité de nos produits et services
 - 15. Responsabilité environnementale et développement durable
 - 28| 16. Droits de l'homme, responsabilité sociale, diversité, équité et inclusion
- 30| **Comment faire un signalement**
- 31| Signalement d'atteintes à l'intégrité
- 33| **Contacts**



Avant-propos

Message du Comité de direction

Chers collaborateurs,

Nos produits et services sont destinés à la prise en charge de patients souffrant d'une maladie grave ou chronique. En accord avec notre mission « prendre soin de la vie » (*Caring for life*), nous œuvrons à la mise à disposition de produits et services de grande qualité offrant une amélioration de la vie des patients en toute sécurité. Pour remplir cette mission, un respect des normes professionnelles les plus exigeantes s'impose dans toutes nos activités.

Ainsi, l'intégrité s'inscrit naturellement dans les valeurs de notre entreprise. Mettre cette valeur au cœur de nos activités n'est pas seulement une décision morale, mais également une façon de favoriser la confiance, de consolider notre réputation et de conforter la durabilité de nos performances.

Le Code de conduite Fresenius Kabi propose des directives à appliquer en cas de problème de déontologie ou de doutes quant à la bonne attitude à adopter. Ce document peut faire office de guide pour vous aider à prendre les bonnes décisions.

Nous sommes toutes et tous parties prenantes de la réussite de Fresenius Kabi. Nous devons systématiquement nous conformer au droit et aux réglementations applicables, éviter les conflits d'intérêts et préserver les actifs de Fresenius Kabi tout en respectant la culture ainsi que les us et coutumes locaux. Tout manquement à ces obligations et toute compromission potentielle de notre intégrité concourront à dégrader notre crédibilité et pourront donner lieu à des répercussions importantes sur les plans juridique, économique, réputationnel et personnel.

N'hésitez pas à utiliser les moyens mis à votre disposition pour transmettre toute question concernant ce Code de conduite. Nous vous remercions de participer à la réussite durable de Fresenius Kabi en vous conformant au présent Code de conduite !

Le Comité de direction de Fresenius Kabi

caring for life

Nos valeurs



Nos valeurs constituent le socle de notre culture d'entreprise et l'essence de Fresenius Kabi. Elles représentent notre vision et doivent imprégner nos activités quotidiennes et chacune de nos décisions. Ce Code de conduite est établi sur la base de ces valeurs, qui décrivent les modalités à suivre pour atteindre nos objectifs et assurer la durabilité de notre réussite.

Priorité Client

Nous plaçons le client au premier plan

Dans tous les aspects de nos activités, du développement et de la production des produits à leur mise à disposition et à l'assistance des clients, nous sommes guidés par la volonté de répondre aux besoins et aux attentes de nos clients. Notre réussite dépend de notre capacité à accompagner nos clients dans l'atteinte de leurs objectifs, à savoir assurer la prise en charge optimale de leurs patients.

Qualité

Nous exigeons l'excellence

Nous sommes en quête constante de qualité. Toutes nos pratiques et procédures professionnelles sont pensées en vue de garantir l'excellence tout au long de la chaîne de valeur, de l'innovation et du développement jusqu'à la production, la commercialisation et le marketing.

Intégrité

Nous sommes fiables

Nous tenons nos engagements et agissons conformément aux normes éthiques et déontologiques les plus élevées. Nous nous engageons à établir des relations honnêtes et équitables avec nos collaborateurs, nos partenaires commerciaux, les autorités ainsi que le grand public. Le succès de notre entreprise repose sur notre capacité à conserver la confiance de ces acteurs essentiels.

Collaboration

Nous travaillons bien ensemble

Nous traitons nos collaborateurs et partenaires avec respect. Notre réussite repose sur la compréhension mutuelle de nos objectifs ainsi que des compétences et de l'engagement nécessaires pour atteindre ensemble ces objectifs.

Créativité

Nous proposons des solutions

Nous trouvons sans cesse de nouvelles solutions pour travailler plus efficacement et mieux répondre aux problématiques de nos clients. Nous mettons en œuvre notre expertise unique en matière de médicaments et de technologies afin de proposer des produits et services permettant l'amélioration de la prise en charge et du traitement des patients souffrant de maladies graves ou chroniques dans le monde.

Passion et engagement

Nous sommes investis

Nous déployons nos forces pour contribuer à l'amélioration de l'état de santé des patients et à la création de valeur pour les parties prenantes de notre secteur. Nous nous fixons des objectifs clairs et mettons tout en œuvre pour les atteindre.

Introduction



La réussite de notre entreprise passe en premier lieu par l'intégrité de nos comportements. Cela suppose de prendre les bonnes décisions, même au-delà de ce qu'impose la réglementation. La culture d'entreprise de Fresenius Kabi suppose des comportements responsables et durables dans chacune de nos activités quotidiennes.

À qui s'applique ce Code de conduite ?

Le présent Code de conduite s'applique à toute personne travaillant chez Fresenius Kabi, y compris à nos collaborateurs des filiales et sociétés affiliées dans lesquelles Fresenius Kabi détient plus de 50 % des droits de vote ou est décisionnaire. Nous sommes toutes et tous collectivement et individuellement responsables du suivi et du respect de ce Code de conduite, indépendamment de notre site, poste ou ancienneté. Dans ce document, les termes « nous », « notre/nos », « chacun(e) », « vous » font tous référence aux membres du personnel de Fresenius Kabi. Nous devons nous familiariser avec le contenu de ce Code de conduite et nous y conformer.

Comment utiliser ce Code de Conduite ?

Notre Code de conduite pose les fondements nécessaires au maintien de la conformité de Fresenius Kabi à toutes les règles, réglementations et normes applicables à notre secteur. Les réglementations locales peuvent présenter des nuances par rapport au présent Code de conduite. Toute norme locale plus exigeante que les directives du présent Code doit être appliquée de manière systématique. Toutefois, lorsque le contenu du présent Code répond à des normes plus élevées, ces dernières doivent prévaloir.

D'autre part, Fresenius Kabi a également mis en place un ensemble de politiques internes, de procédures opératoires standard (SOP), de directives et de procédures d'entreprise. Ces documents apportent des précisions et établissent des procédures contraignantes concernant des sujets et domaines spécifiques.

Les politiques et procédures existantes doivent être examinées au regard du présent Code de conduite, puis modifiées dans la mesure du nécessaire.

Il est vivement encouragé de communiquer et demander à être accompagné dès que nécessaire. Tout signalement sera traité avec le plus grand sérieux et de manière confidentielle. Nous étudierons tout manquement à ce Code de conduite et prendrons les mesures correctives qui s'imposeront.

En cas de doute quant à la pertinence des mesures envisagées, nous consulterons notre supérieur hiérarchique, responsable, le service Conformité ou toute autre ressource Fresenius Kabi pertinente. L'assistance du service Conformité peut être sollicitée à tout moment via l'adresse suivante : compliance@fresenius-kabi.com. Le chapitre « Comment déclarer une faute professionnelle » apporte des précisions sur le sujet.

Responsabilité de la Direction et des collaborateurs

Chez Fresenius Kabi, nous cultivons l'esprit d'entreprise. Cela signifie que nous ne cessons d'aspirer à des résultats d'excellence tout en veillant à obtenir ces résultats de la bonne manière. La conformité fait donc partie intégrante des responsabilités des Managers de Fresenius Kabi, depuis le Comité de direction jusqu'à tous les niveaux d'encadrement inférieurs. Il nous incombe donc à chacune et chacun, dans le périmètre de nos responsabilités respectives, de veiller à la conformité au sein de Fresenius Kabi.

Nous devons ainsi, dans le périmètre de nos responsabilités respectives, veiller à :

- favoriser une culture valorisant l'intégrité et le respect mutuel
- remplir les obligations de formation et bien assimiler le présent Code de conduite
- agir conformément aux directives du Code de conduite et aux directives et procédures d'entreprise applicables dans notre périmètre d'activité

- communiquer, notamment en signalant tout manquement à notre supérieur hiérarchique ou à des collaborateurs qualifiés de l'entreprise ou bien via la ligne d'assistance du service Conformité ou d'autres moyens d'interaction
- coopérer lors d'audit interne ou externe, et lors d'investigations ou procédures relatives à la conformité
- ne jamais permettre des représailles à l'encontre d'une personne ayant évoqué, de bonne foi, une possible violation du Code de conduite, d'une politique ou de directives.

Responsabilité des Managers

Ceux d'entre nous qui sont responsables de nos collaborateurs (les cadres ou Managers, notamment) devons :

- être mesurés dans nos paroles et nos actions, quel que soit notre niveau de responsabilité
- montrer l'exemple en appliquant rigoureusement le Code de conduite, les politiques et la réglementation dans nos activités professionnelles
- créer un environnement sain dans lequel chaque collaborateur se sent libre d'exprimer ses éventuelles inquiétudes

- promouvoir le Code de conduite et s'assurer que chaque membre de notre équipe le comprend et cerne ses responsabilités ainsi que nos attentes
- identifier et traiter les risques potentiellement liés aux projets et processus d'activité en cours et/ou prévus.
- coopérer lors des procédures d'audit visant au contrôle de la conformité de l'entreprise aux normes de l'entreprise et aux autres normes et réglementations applicables ainsi que lors des enquêtes de conformité
- fixer des objectifs et attentes raisonnables en matière de performance, c'est-à-dire des objectifs pouvant être atteints sans compromission de l'intégrité de l'entreprise et, plus précisément, sans incitation directe ou indirecte à contourner la loi ou les directives de l'entreprise.

La Direction est responsable de la mise à disposition du Code de conduite auprès de tous nos collaborateurs dans les langues adéquates.

Afin de renforcer l'intégrité au sein de notre entreprise, Fresenius Kabi a mis en place un système de gestion de la conformité (CMS) articulé autour de trois axes, à savoir la prévention, la détection et la réaction.

Composantes du système de gestion de la conformité

Prévention

Procédures d'entreprise

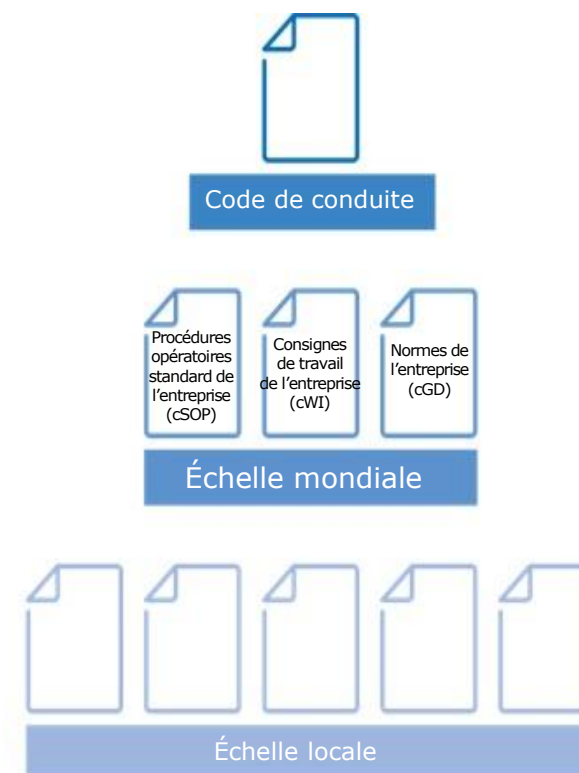
Le Code de conduite pose le cadre général de nos procédures et règles d'entreprise.

Échelle mondiale (politiques, SOP, consignes de travail [WI])

Les documents généraux s'appliquent à toutes les entités Fresenius Kabi, décrivent les processus de travail et établissent un cadre en vue d'une mise en œuvre locale. Ces documents sont actualisés en permanence en fonction des évolutions de l'environnement réglementaire ainsi que des besoins de la gouvernance.

Échelle locale

Les entités locales établissent des directives et procédures locales, qui diffusent des consignes détaillées concernant les modalités de réalisation de certaines tâches et fonctions spécifiques. Ces directives et procédures sont actualisées en permanence en fonction des évolutions des obligations réglementaires ainsi que des besoins à prendre en compte.



Formation et mise en œuvre

Nous serons formés aux procédures de l'entreprise dans la mesure nécessaire à la bonne réalisation de nos activités professionnelles. Les Managers devront veiller, dans le périmètre de leurs responsabilités, à la bonne mise en œuvre du présent Code de conduite et de toutes les directives de l'entreprise ainsi que de la bonne formation de leurs collaborateurs.

Il nous appartient de nous tenir informé(e)s des règles applicables à nos tâches. L'Intranet de Fresenius Kabi, nos supérieurs hiérarchiques, notre service Conformité et d'autres fonctions peuvent être consultés pour toute question.

Gestion des risques

Chez Fresenius Kabi, nous avons une approche proactive des risques. Nous procédons à des évaluations régulières des risques selon une démarche descendante et ascendante, en mobilisant les Managers locaux dans le périmètre respectif de leurs responsabilités, l'équipe de direction régionale et des experts à l'échelon mondial. Ce faisant, nous avons pour but de détecter les risques potentiels pour nos activités et de garantir la transparence vis-à-vis de notre situation générale en matière de risques.

Nous évaluons soigneusement les risques de façon à assurer leur veille et à les limiter autant que possible. Nous tenons à jour notre évaluation des risques et effectuons un compte-rendu régulier des risques auprès de la direction. Notre équipe de gestion des risques utilise un outil de gestion de l'ensemble des risques et coordonne les activités clés associées.

Nous tirons des enseignements des incidents traités et améliorons notre système de gestion de la conformité ainsi que nos pratiques professionnelles en conséquence.



Détection

Contrôle de la conformité et audits

Notre équipe en charge du système de contrôles internes (ICS) aide au contrôle et à l'adéquation de nos formations, à la mise en œuvre des mesures correctives, qui sont évaluées par le biais d'audits internes.

L'équipe ICS accompagne les Managers lors de la mise en place et de l'exécution des mesures de contrôle internes sur la base des principes de contrôle du Groupe Fresenius.

Les audits permettent de vérifier que les procédures d'entreprise ont été mises en place et suivies et de déterminer si les mesures de contrôles internes suffisent à assurer la durabilité de nos activités. Les audits sont programmés par roulement et selon une approche fondée sur les risques. Ces audits peuvent être programmés à tout moment et/ou à la suite de la prise de connaissance d'informations relatives à un non-respect des règles de conformité.

Notre conformité aux réglementations applicables et aux directives d'entreprise fait l'objet d'audits réguliers assurés par les acteurs suivants :

En externe :

- Experts-comptables
- Organismes de certification (TüV notamment)
- Autorités administratives

En interne :

- Équipe d'audit interne de Fresenius SE & Co. KGaA
- Membres du programme d'audit de Fresenius Kabi, impliquant diverses fonctions (ex. : délégué à la protection des données et auditeurs d'autres fonctions comme la qualité)

Nous coopérons lors des audits autorisés par Fresenius Kabi et concernant notre périmètre d'activité.

Réaction

Gestion des cas et démarche d'amélioration permanente

Les incidents et cas signalés sont étudiés et examinés rigoureusement par des équipes qualifiées conformément aux principes internes de gestion des cas. En cas de détection d'une violation, nous prenons des mesures rapides et mesurées de façon à résoudre la problématique posée. Nous participons à l'amélioration permanente de nos procédures internes et de nos mesures de conformité (se reporter également à la rubrique « Comment déclarer une faute professionnelle »).

Nos principes d'éthique des affaires
et de déontologie en matière
d'interactions avec des tiers



1. Lutte contre la corruption

Notre réputation de partenaire commercial fiable ne doit pas être remise en cause par une forme quelconque de corruption. La corruption est contraire à la libre concurrence et au développement économique. Elle peut avoir des répercussions considérables et mondiales en matière juridique, financière et réputationnelle.

Nous sommes strictement opposés à toute pratique de pot de vin et de corruption et ne saurions cautionner le recours à des pratiques non éthiques dans le cadre professionnel. Nous nous astreignons aux plus hautes exigences en termes d'intégrité et nous conformons aux réglementations applicables ainsi qu'à nos règles internes et aux directives du secteur en matière d'interactions avec les professionnels de santé et autres parties prenantes.

Nous ne saurions proposer, octroyer ou accepter nul bénéfice inapproprié ou élément de valeur, qui aurait pour effet d'exercer une influence indue sur une activité ou une décision, que ce bénéfice soit financier ou personnel ou bien direct ou indirect, via des tiers. Nous sommes particulièrement prudents lors des échanges avec des agents publics et des professionnels de santé, pour qui des réglementations très strictes s'appliquent.

Par mesure de précaution, nous procédons à un contrôle rigoureux des risques concernant nos partenaires commerciaux et les cibles potentielles de fusions/acquisitions et de joint-ventures en nous appuyant sur nos procédures applicables.

Au sein du marché, nous prenons des décisions objectives dans les cadres réglementaire et juridique applicables. En cas de demande d'investigation et de requête d'informations émises par des autorités publiques ou d'autres tiers, nous consultons l'équipe de direction concernée et le service Conformité avant d'apporter une réponse.

Activités de parrainage et de dons

Nous n'exerçons pas d'influence indue sur les actions publiques ou privées par l'octroi de dons ; cette pratique est interdite. Dans le cadre de nos activités de don et de parrainage, nous suivons les principes fondamentaux suivants :

- Nous ne procédons à aucune activité de don et/ou de parrainage qui viserait à inciter de façon inappropriée à l'achat de biens et/ou de services auprès de Fresenius Kabi

- Nous ne faisons aucun don qui serait illicite au regard de la législation applicable, à l'intention d'organisations ou partis politiques, d'hommes ou de femmes politiques ou bien d'autres individus ou organisations.
- Nous procédons à un contrôle basé sur les risques des bénéficiaires de nos dons, des organismes donateurs et des agences événementielles éventuellement mobilisées.
- Nous ne faisons aucun don ni parrainage de don à une personne physique ou sur un compte bancaire personnel et n'y procéderons que de manière volontaire et sans attente d'une quelconque réciprocité.
- Tous les dons effectués doivent être conformes aux règles applicables en matière d'approbation, de bonne documentation et de fiscalité.

Cadeaux, invitations et repas

Nous veillons à ce qu'aucune situation de dépendance, d'obligation ou d'engagement personnel ne survienne. Nous ne nous laisserons pas influencer de manière inappropriée par l'octroi de cadeaux ou de tout autre type d'avantage ou d'incitation dans le cadre de nos décisions ou actions professionnelles. Nous n'offrirons pas de cadeau ou d'autre type d'avantage ou d'incitation en vue d'influencer de manière inappropriée la prise d'une décision. Nous ne demanderons pas, ni n'accepterons, ni n'offrirons, ni n'octroierons, de manière directe ou indirecte, un quelconque avantage qui pourrait revêtir un caractère illicite ou contraire à la déontologie.

Les cadeaux, repas d'affaires ou invitations à des activités de divertissement destinés à des professionnels de santé ou des agents publics font l'objet de restrictions particulièrement strictes et spécifiques, dont nous devons tenir compte.

2. Conflits d'intérêts

Nous devons nous efforcer d'éviter toute situation pouvant donner lieu à un conflit entre nos intérêts personnels et ceux de Fresenius Kabi. Nous devons maintenir une distinction stricte entre nos intérêts privés (qu'ils soient personnels, sociaux, religieux ou politiques) et les intérêts de Fresenius Kabi afin d'assurer des prises de décision objectives et nullement influencées par des facteurs inappropriés. En situation de conflit d'intérêts, les intérêts de Fresenius Kabi ne doivent pas être compromis.

Un conflit d'intérêts peut survenir lorsque les contraintes associées à d'autres activités, notamment des activités non professionnelles, nous détournent de la satisfaction de nos devoirs professionnels ou nous entraînent vers l'utilisation de temps de travail ou de ressources de l'entreprise à des fins non professionnelles.

Nos activités privées ne doivent pas entrer en conflit avec nos devoirs envers notre employeur, à savoir Fresenius Kabi. En cas d'identification d'une situation de conflit, il nous appartient de la déclarer à notre supérieur hiérarchique ou au service Conformité, puis de traiter ce conflit de manière appropriée et transparente, conformément à nos procédures internes.

En cas de second emploi ou d'activités en freelance en dehors de Fresenius Kabi susceptibles d'occasionner un conflit avec les intérêts de l'entreprise, nous nous engageons à obtenir une autorisation conformément à notre contrat de travail.



Nous sommes engagés contre tout comportement anticoncurrentiel, qui pourrait perturber les marchés. La concurrence est un moteur essentiel de développement des marchés et d'innovation.

3. Antitrust et concurrence

Notre réussite repose sur notre capacité à mettre à disposition des biens et services de grande qualité et à participer de manière vigoureuse au jeu de la concurrence sur le marché, dans le respect constant de la législation antitrust et du droit de la concurrence. Nos stratégies commerciales seront toujours établies dans la plus stricte indépendance.

Nous ne participerons jamais à des cartels illicites ni ne nous livrerons à des pratiques de collusion illicite avec des tiers, qui pourraient limiter la concurrence. Ces engagements s'appliquent notamment lors de nos collaborations avec des concurrents, clients et fournisseurs. Nous ne nous prêtons à aucun abus de position dominante sur le marché.

Le non-respect de la législation antitrust peut avoir des répercussions graves sur les plans juridique, financier et personnel, et peut compromettre significativement notre capacité à poursuivre nos activités.

Lors de nos interactions avec des tiers, notamment avec des concurrents, nous sommes exposés à des risques antitrust. Nous évitons donc de diffuser des informations commerciales sensibles auprès de nos concurrents, sauf dans les situations ne contrevenant pas à la législation antitrust.

En cas de prise de connaissance d'une violation de la législation antitrust, nous procédons à une notification immédiate du service Conformité, qui prendra les mesures nécessaires. Ces mesures peuvent prendre la forme de la transmission rapide d'une sollicitation de clémence auprès des autorités de la concurrence afin d'obtenir une minoration des amendes à régler.

4. Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

En tant que société du secteur de la santé, Fresenius Kabi exerce également une activité de commerce. À ce titre, Fresenius Kabi peut être exposé à des risques de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme et est tenu de se prémunir contre ces risques.

Nous sommes engagés en faveur de la transparence des transactions financières dans le cadre des législations applicables. Nous sommes vigilants concernant tout versement suspect et suivons les directives applicables ainsi que les procédures de l'entreprise afin d'éviter toute activité de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Nous interdisons notamment certaines transactions en espèces, menons des opérations de contrôle appropriées dans les cas le requérant et déclarons toute activité suspecte auprès des autorités compétentes.

En cas de signes évocateurs d'activités de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme dans le cadre d'une transaction commerciale, nous effectuerons une notification immédiate auprès du service Conformité, qui évaluera les risques afin de préserver l'entreprise de toute pratique commerciale illicite.

5. Ventas et marketing

Il nous incombe de fournir aux professionnels de santé, à nos partenaires commerciaux, à nos clients ainsi qu'aux patients des informations exactes et non trompeuses ainsi que la formation nécessaire à l'usage de nos produits. Nous suivons et respectons la législation et les exigences applicables dans le cadre de nos activités commerciales et marketing. Nous avons pour but d'exceller et de générer des avantages concurrentiels en proposant une qualité supérieure et en mobilisant notre capacité à apporter une valeur ajoutée, sans recourir à des pratiques contraires à la déontologie.



Nous assurons une veille déontologique et avons pour principe général d'informer de manière complète les professionnels de santé concernant l'usage de nos produits ainsi que leur sécurité d'emploi, leurs contre-indications et leurs effets indésirables éventuels. Dans la mesure du nécessaire, nous les informons également des modalités de bon fonctionnement et des caractéristiques de nos produits.

Nous prenons très au sérieux la pharmacovigilance et les autres activités de vigilance. Ainsi, nous nous engageons à procéder aux déclarations nécessaires de manière documentée et opportune conformément aux procédures internes établies pour toutes les informations obtenues en matière de risques, d'effets indésirables et de réclamations en lien avec nos produits.


Chaque entité doit s'assurer que les personnes responsables puissent être contactées en cas d'urgence, notamment en cas de nécessité de rappel d'un produit, et concernant les informations de sécurité recueillies sur le terrain. En outre, les modalités de conservation et de distribution de nos produits sont établies dans un souci de garantie de qualité.

6. Innovation et développement (Études cliniques et Affaires réglementaires)

Dans l'industrie pharmaceutique, l'innovation et le développement font l'objet de nombreuses normes juridiques et réglementaires, notamment de normes de déontologie s'appliquant à la recherche médicale et scientifique et plus particulièrement aux études cliniques. Dans le cadre de nos activités de développement de produits et de réalisation d'études, nous respectons l'ensemble des bonnes pratiques cliniques, la législation et la réglementation applicables ainsi que nos procédures.

Le respect des droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment des brevets, droits d'auteur, droits de conception, droits attachés aux modèles d'utilité et droits liés aux marques déposées, est essentiel et leur utilisation n'est possible qu'à la condition de l'obtention d'une autorisation en ce sens.

D'autre part, nous devons manipuler avec précaution et préserver le savoir concernant nos innovations, nos produits en développement et nos inventions, et restreindre le partage des informations sensibles aux personnes autorisées.

A diverse group of four people (three men and one woman) are smiling and looking at a laptop in a modern office setting. The woman has braided hair and is wearing a blue and white striped shirt. The man next to her is wearing a light blue shirt. The man on the right is wearing a white and brown striped shirt. The man on the far left is wearing a light blue shirt. The background is a brick wall with some blurred office equipment.

Nos principes d'éthique des affaires
et de déontologie sur le lieu de travail

7. Sécurité sur le lieu de travail et environnement de travail

En tant qu'entreprise du secteur de la santé, nous œuvrons à la préservation de la vie et de la sécurité, non seulement pour nos clients et partenaires commerciaux, mais aussi pour les membres de notre personnel. Ainsi, il est fondamental pour nous de proposer un environnement de travail sûr, sain et propice à la production.

Nous disposons de procédures et de conditions de travail établies par l'entreprise afin de préserver nos collaborateurs des risques pouvant être associés au lieu de travail.

En tant qu'entreprise et en tant que collaborateurs la composant, nous avons conscience de notre obligation de contribuer à la création d'un environnement de travail sécurisé et de nous comporter de manière sûre, ce qui implique les choses suivantes :

- réaliser nos tâches en toute sécurité, de manière compétente et professionnelle
- nous conformer à toutes les politiques et procédures de l'entreprise en matière de sécurité sur le lieu de travail
- nous familiariser avec les réglementations relatives à la sécurité ainsi qu'avec les plans d'urgence applicables sur le lieu de travail afin de pouvoir réagir de manière adéquate en cas d'urgence ou d'incident.

En cas d'inquiétudes en matière de sécurité, nous relayerons le problème à notre supérieur hiérarchique et aux experts locaux.



Nous sommes engagés en faveur de pratiques justes et équitables en matière de gestion des ressources humaines pour ce qui concerne nos collaborateurs, leur recrutement, leur conservation, leur épanouissement et leur rémunération globale.

8. Emploi et normes de conduite

Afin de rester compétitifs, nous devons constamment nous adapter à un contexte général qui ne cesse d'évoluer. Nous savons que nos collaborateurs sont des éléments essentiels de la réussite durable de notre activité et nous souhaitons donc témoigner notre respect et notre reconnaissance à chacun de nos collaborateurs et aux différentes cultures qu'ils représentent.

Nous offrons à chacun de nos collaborateurs les mêmes chances et opportunités. Nous ne tolérons pas la discrimination à l'embauche ou sur le lieu de travail, que cette discrimination s'exerce en fonction de l'origine ethnique ou familiale, de la couleur de peau, de la religion, du sexe ou de l'identité de genre, de l'origine nationale, de l'âge, de la situation matrimoniale, de la citoyenneté, d'un handicap physique ou mental, d'une affection médicale, d'une grossesse, de l'orientation sexuelle ou de toute autre caractéristique protégée par la loi.

Nous n'avons aucune tolérance pour :

- la violence, les menaces ou l'exposition des personnes à un comportement agressif
- l'intimidation ou le harcèlement d'une personne, notamment le manque de respect, les attitudes discriminantes, l'hostilité et les propos dégradants ou agressifs envers les autres
- toute activité à risque ou illicite
- toute consommation de substances illicites et l'abus de drogues sur le lieu de travail

Nous encourageons :

- la collaboration libre et en confiance
- le respect
- la création et le maintien d'un environnement où chacun et chacune se sent à l'aise pour évoquer ses inquiétudes, sans crainte de représailles.

En cas d'inquiétudes relatives à une discrimination, un harcèlement ou tout autre comportement déplacé, nous encourageons nos collaborateurs à les évoquer auprès de leur supérieur hiérarchique et/ou du service des Ressources humaines.

L'intégrité et la réputation des registres et des informations communiquées par Fresenius Kabi dépendent de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la validité des informations utilisées à l'appui de la documentation de nos activités et de notre gestion financière. La création et le maintien à jour de registres financiers et de registres d'activité précis sont donc fondamentaux.

9. Documentation et conservation des informations relatives à la société

Dépôts et déclarations auprès des autorités

Nous procédons à l'ensemble des dépôts et déclarations nécessaires auprès des autorités compétentes et dans les délais impartis. Nous devons procéder à l'archivage adéquat de toute la documentation ayant servi à la préparation des dépôts de demandes et des déclarations.

Nous veillons à l'exactitude des informations figurant sur nos déclarations qui seront signées ou certifiées par une personne responsable, et n'hésiterons pas à indiquer tout problème ou doute relatif à cette exactitude avant la signature, le renseignement ou la finalisation de ces déclarations.

Nous nous abstenons de fournir toute information erronée ou trompeuse qui viserait à la perception d'un versement auquel Fresenius Kabi ne serait pas éligible (notamment à un remboursement par la sécurité sociale ou par les impôts).

Les fausses allégations figurant dans une demande ou une déclaration déposée auprès d'une autorité peuvent engager la responsabilité civile ou pénale de personnes physiques et/ou de Fresenius Kabi.

En tant qu'entreprise, nous devons procéder à l'archivage adéquat de toute la documentation complémentaire ayant servi à la préparation des dépôts de demandes et de déclarations.

Comptes-rendus d'activité précis

Nous veillons à ce que l'ensemble des comptes-rendus de l'entreprise, documentations, bilans et saisies de données soit complet, bien préparé, exact et effectué dans les délais conformément aux exigences juridiques et aux normes comptables applicables.

Nous coopérons pleinement lors des audits réguliers internes et externes sur les pratiques de facturation et de provision, et répondons honnêtement aux questions des auditeurs (internes et externes) et leur apportons des informations complètes et précises afin que nos déclarations finales soient exactes et complètes.

Nous garantissons notre conformité en veillant à la séparation des tâches et la mise en place des processus opérationnels et contrôles nécessaires. Notre documentation finale doit répondre aux normes les plus exigeantes et refléter de manière précise, neutre et suffisamment détaillée les actifs, passifs, recettes et charges de Fresenius Kabi ainsi que nos transactions et variations des actifs et passifs.

En cas d'inquiétudes ou de suspicions concernant une mauvaise documentation ou des pratiques hasardeuses de déclaration, ces problèmes doivent être signalés à un responsable ou au service Conformité.

10. Protection des informations confidentielles de la société

La conservation des secrets commerciaux de l'entreprise ainsi que des informations stratégiques et marketing confidentielles est essentielle. Leur usage inopportun peut gravement altérer notre compétitivité, notre réputation et la confiance placée en nous. Nous devons donc les protéger et les utiliser avec prudence et discernement.

Les informations confidentielles comprennent toutes les informations (qu'elles soient écrites ou orales) qui :

- ne figurent pas dans les bilans annuels de notre maison mère Fresenius SE & Co KGaA ou dans d'autres déclarations publiques
- n'ont pas été publiées sur les sites Internet de l'entreprise à la suite du processus de validation adéquat
- ne figurent pas dans les déclarations publiques assurées par les membres du personnel de la Société autorisés à effectuer ce type de déclarations.

Les informations suivantes sont des exemples d'informations (strictement) confidentielles : informations commerciales et stratégiques, plans commerciaux, données de vente, informations concernant nos clients et fournisseurs, tarification, inventions, nouveaux produits en développement, données personnelles et informations de nature financière.

Nous pourrions procéder à la divulgation d'informations confidentielles uniquement à des fins commerciales légitimes, et dans la mesure nécessaire uniquement, aux autres collaborateurs ou tiers ayant besoin de ces informations pour effectuer leur travail (principe dit du « besoin d'en connaître »).

Nous ne divulguerons aucune information confidentielle à des fins d'obtention d'un avantage économique pour nous-mêmes ou pour des tiers. Nous ne divulguerons jamais d'informations confidentielles auprès de personnes non autorisées. Les engagements pris en matière de confidentialité continuent de s'appliquer même après notre départ de Fresenius Kabi.

Nous effectuerons notre travail dans le respect de notre devoir de confidentialité défini dans notre contrat de travail et prendrons les précautions nécessaires pour préserver les informations confidentielles de tout usage ou divulgation involontaire. Nous n'évoquons aucun sujet confidentiel en présence de personnes non autorisées.

En cas de demande d'informations confidentielles formulée par les autorités ou une tierce partie sur la base d'exigences juridiques, nous travaillons avec le responsable concerné et les experts du sujet avant toute divulgation des informations.

Préalablement à la divulgation d'informations confidentielles auprès de partenaires contractuels à des fins commerciales légitimes, nous assurerons la mise en place d'un accord de confidentialité et si nécessaire de protection des données qui aura été établi ou validé par un expert juridique.

Transactions personnelles et délit d'initié

Nous ne diffusons aucune information matérielle non publique et/ou confidentielle de la Société à des fins commerciales.

La législation et la réglementation relative au délit d'initié proscrivent l'achat ou la vente de titres de Fresenius (comme des parts, par exemple) en fonction d'informations privilégiées.

Les informations privilégiées correspondent à toute information non publiée qui, si elle venait à être publiée, pourrait significativement altérer le cours des titres de Fresenius (notamment de ses actions) ou des titres de tiers. Ainsi, il est très important de ne pas utiliser des informations privilégiées pour en tirer un gain personnel via l'achat ou la vente de titres, et de ne pas permettre à d'autres de le faire.

Ces informations peuvent notamment concerner les sujets suivants :

- Résultats financiers non publiés
- Projections des bénéfices et pertes ou variations de celles-ci
- Fusions, acquisitions et cessions prévues
- Modifications significatives des objectifs ou de la structure de l'entreprise
- Projets de Recherche & Développement
- Contentieux en cours
- Calendrier des lancements de produits
- Modifications de l'équipe de direction de l'entreprise

Nous ne partageons pas d'information privilégiée avec des personnes au sein ou en dehors de l'entreprise, sauf si la personne a signé au préalable un accord de confidentialité relatif au projet concerné. Cette règle s'applique jusqu'à ce que l'information concernée ait été publiée ou ne soit plus pertinente.

Nous tenons également compte des règles concernant notre programme de *stock-options*. Toute question relative aux informations privilégiées peut être adressée au département juridique.

11. Communications externes, notamment via les réseaux sociaux

Tout propos oral ou écrit concernant Fresenius Kabi peut avoir un impact positif ou négatif sur la réputation de Fresenius Kabi. Chaque propos communiqué en externe a une incidence sur la perception que les gens ont de nous, mais également sur la perception que les gens ont de notre entreprise. Ayant conscience de cela, nous sommes donc prudents lors de nos prises de parole et de l'utilisation de plates-formes en ligne ou de réseaux sociaux.

Nous ne nous exprimons ni ne communiquons au nom de Fresenius Kabi, sauf si nous avons été désignés pour le faire ou autorisés à le faire. Lorsque nous nous exprimons publiquement en notre propre nom à propos de Fresenius Kabi ou de sujets liés à notre travail, nous veillons à préserver les informations confidentielles et précisons explicitement que nos paroles ne reflètent que notre avis personnel et non le point de vue de Fresenius Kabi. Nous n'utilisons pas le nom, le papier à en-tête ou les logos de Fresenius Kabi dans le cadre d'échanges privés ou de l'expression de notre avis personnel.

Lors de l'utilisation de réseaux sociaux, nous nous comportons de manière responsable et, préalablement à chaque publication, nous étudions les conséquences éventuelles de cette publication pour Fresenius Kabi et pour nous-mêmes.

Nous relayons à Fresenius Kabi Corporate Communications & CSR (communication@fresenius-kabi.com), département en charge de la communication et de la responsabilité sociale d'entreprise, toutes les demandes émanant des médias impliquant des déclarations officielles de Fresenius Kabi susceptibles d'avoir un effet sur la réputation de Fresenius Kabi ou sur le cours des titres de Fresenius SE & Co. KGaA.

Nous transmettons également les demandes émanant des parties prenantes de la sphère financière (notamment investisseurs, analystes et actionnaires) au département en charge des relations avec les investisseurs, Investor Relations & Sustainability Fresenius SE & Co. KGaA (ir-fre@fresenius.com), et au département en charge de la communication et de la responsabilité sociale d'entreprise, Fresenius Kabi Corporate Communications & CSR (communication@fresenius-kabi.com).

12. Protection des actifs de l'entreprise

Nous veillons à la protection des actifs de l'entreprise, notamment des actifs physiques, financiers et techniques ainsi que du savoir-faire et de la propriété intellectuelle, contre la perte, le vol, la destruction et tout usage non autorisé. Cela implique de prendre soin des actifs détenus par l'entreprise et des actifs détenus par les tiers, notamment en les utilisant conformément aux objectifs de l'entreprise, aux tâches liées à notre activité et aux réglementations applicables.

Si nous utilisons de manière déraisonnable les actifs de l'entreprise à des fins privées, si nous dépensons de manière excessive l'argent de l'entreprise ou si nous ne demandons pas le remboursement d'une somme dépensée hors cadre juridique, cela peut constituer une infraction pénale.

Par conséquent, nous procédons avec prudence lorsque nous dépensons des fonds ou utilisons d'autres actifs de l'entreprise, et veillons à le faire à des fins légitimes et justifiées. Nous gérons le budget attribué et les ressources financières de l'entreprise avec soin. Nous nous assurons du remboursement de nos dépenses annulées.

13. Gestion et sécurité des informations

Protection des données

Nous avons pleinement conscience de l'importance du respect de la vie privée des individus. Nous veillons à la protection des droits et libertés fondamentales de nos collaborateurs, des patients et des acteurs du monde des affaires. Nous protégeons les données personnelles qu'ils nous confient contre toute destruction accidentelle ou illicite, toute perte accidentelle, toute altération ou bien toute divulgation ou tout accès non autorisé.



Nous recueillons, utilisons et traitons les données personnelles conformément aux principes de protection des données inscrits dans les règles d'entreprise contraignantes (*Binding Corporate Rules*) de Fresenius et aux réglementations applicables.

Nous recueillons, utilisons et traitons les données personnelles de manière juste, transparente et conforme à la loi. Nous limitons le recueil de données au strict nécessaire et préservons l'exactitude de ces données.

Nous limitons la diffusion des données personnelles aux personnes autorisées, dans le respect du principe dit du « besoin d'en connaître ». La conservation des données personnelles se fait dans le respect des délais définis par l'entreprise conformément aux délais de conservation légaux.

Cybersécurité


En tant qu'entreprise de santé, nous avons conscience de notre rôle crucial dans la capacité de bonne prise en charge des patients et donc dans la capacité des systèmes de soins et des sociétés des pays où nous sommes implantés, ce qui fait de nous une « infrastructure critique » ou entité essentielle.

Par conséquent, nous assurons la protection de notre infrastructure d'information (IT), de nos dispositifs médicaux et autres dispositifs ainsi que de nos données des menaces et cyberattaques, notamment de l'accès ou utilisation non autorisé(e) de nos systèmes et données.

Nous mettons en place des mesures organisationnelles et techniques adéquates pour consolider la sécurité de notre infrastructure IT ainsi que de nos dispositifs médicaux et autres dispositifs.

Nous participons aux formations obligatoires nous permettant de rester à jour concernant les risques toujours accrus de cybersécurité, notamment en matière d'ingénierie sociale, de *hacking* (piratage informatique), de *malware* (logiciels malveillants), de *ransomware* (rançongiciels) et de messages de *phishing* (hameçonnage).

En outre, nous répondons aux exigences réglementaires applicables en matière de sécurité de nos dispositifs médicaux, infrastructures critiques et entités essentielles, et œuvrons de concert avec les autorités dès que nécessaire.

A female scientist wearing a white lab coat, a blue hairnet, and a white face mask is focused on her work in a laboratory. She is looking down at a piece of equipment with several black knobs. The background is a clean, bright laboratory environment with white walls and some equipment.

Nos principes d'éthique des affaires
et de déontologie en matière
de responsabilité sociale

La qualité, la sécurité, la sûreté et l'efficacité de nos produits et services sont une base essentielle de nos activités commerciales.

14. Qualité et sécurité de nos produits et services

Nous nous efforçons d'harmoniser les normes et les processus dans le monde entier afin de garantir des normes les plus exigeantes tout au long de la chaîne de valeur, de la phase d'innovation et de développement à la phase de production, commercialisation et marketing.

Dans notre périmètre de responsabilité, nous assurons la conformité à ces principes et appliquons strictement et systématiquement les réglementations internes en matière de qualité, sécurité et sûreté.

Les risques liés à la qualité, sécurité et sûreté de nos produits sont surveillés et évalués par des processus de vigilance. Nous recueillons, analysons et traitons avec la plus grande rigueur l'ensemble des signaux d'effets indésirables de nos médicaments ou autres produits.

En outre, nous maintenons à jour un système de gestion de la qualité, qui garantit la conformité parfaite aux exigences et réglementations internationales applicables.

Notre système de gestion de la qualité se fonde sur les principes suivants :

- Attribution claire des responsabilités
- Bonne formation et sensibilisation des collaborateurs
- Suivi en continu de la sécurité
- Procédures transparentes et documentées
- Procédures de production contrôlées
- Démarche d'amélioration constante.

15. Responsabilité environnementale et développement durable

Nous sommes engagés en faveur de la protection de la nature et du climat qui constituent les piliers de la vie et en faveur de l'usage responsable des ressources naturelles.

Nos ressources naturelles ne sont pas inépuisables. Leur usage raisonné est la clé de la réduction de notre empreinte écologique et de la limitation de notre impact négatif sur l'environnement. Le changement climatique et ses répercussions pèsent également sur Fresenius Kabi.

Nous nous conformons aux réglementations applicables concernant le contrôle de la chaîne de valeur et reconnaissons qu'il est de notre responsabilité de faire notre part pour limiter ces risques et leurs répercussions.

L'usage, la conservation, le transport et l'élimination responsables de l'ensemble des matériaux à risque, notamment des déchets chimiques et toxiques, dans le respect des exigences et réglementations applicables sont primordiaux à nos yeux.

Nous évitons autant que possible toute consommation inutile d'énergie et d'eau et œuvrons à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que des déchets et eaux usées.

16. Droits de l'homme, responsabilité sociale, diversité, équité et inclusion

Chez Fresenius Kabi, nous plaçons la dignité de chacune et chacun au-dessus de toute autre considération, et notre engagement en matière de responsabilité sociale, de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) ainsi que de droits de l'homme se fonde sur ce principe.



La société Fresenius Kabi et ses collaborateurs participent à la promotion d'une culture de l'inclusion au sein de laquelle chaque collaborateur est valorisé et encouragé à se développer et s'épanouir. Nous cultivons une atmosphère propice au respect mutuel et à la valorisation de la diversité des idées, cultures, points de vue et expériences, au sein de laquelle nos collaborateurs peuvent s'adonner librement au travail en équipe, à la collaboration, à des échanges fructueux et à un progrès constant de leurs pratiques. Ce type d'environnement repose sur la conviction que nos différences et nos points communs peuvent ouvrir l'éventail des idées et solutions qui continueront de pérenniser notre réussite.

Droits de l'homme

Nous protégeons les droits de l'homme dans le cadre de nos opérations et tout au long de notre chaîne de valeur.

Dans le cadre de nos opérations

Les droits de l'homme font partie intégrante de notre responsabilité d'entreprise. Nous respectons et préservons ces droits, tels qu'ils ont été définis par les normes internationales comme la Déclaration universelle des droits de l'Homme et ses principes fondamentaux dans leur version publiée par l'Organisation internationale du travail (OIT). Nous aspirons à l'application de ces normes dans notre périmètre de responsabilités. Nous ne tolérons aucune exploitation ni aucune discrimination des individus ; nous respectons la liberté d'association et la vie privée des personnes, et œuvrons à la préservation de l'environnement, socle de nos vies.

Nous n'acceptons ni ne cautionnons aucune forme de travail forcé, notamment toute forme de travail des enfants, d'esclavage moderne ou de trafic humain. Nous nous consacrons à la réalisation et au développement de nos activités de manière légale et éthique, conformément à nos valeurs générales et aux normes et réglementations internationales applicables en matière de droits de l'homme.

Tout au long de notre chaîne de valeur

Nous attendons de nos fournisseurs et partenaires contractuels le même degré d'engagement en matière de protection des droits de l'homme et œuvrons aux côtés de ces derniers pour atteindre nos objectifs au moyen de mesures préventives telles que des accords contractuels, des échanges ouverts, des contrôles et, si nécessaire, des mesures correctives.

Nos partenariats se font uniquement avec des entreprises respectant ces normes, fiables, qualifiées, de bonne réputation et responsables.

Dans le cadre de nos activités, nous sommes engagés dans la protection des droits de l'homme tout au long de la chaîne de valeur et attendons de nos fournisseurs qu'ils partagent cet engagement. Par conséquent, nos fournisseurs sont tenus d'agir en conformité avec nos normes en matière d'environnement, de sécurité, de responsabilité sociale et de déontologie, de respecter les droits de l'homme, de veiller à la qualité de leurs conditions de travail et de s'inscrire dans des modalités de production responsables (notamment conformément au Code de conduite applicable aux tiers).

Nous évaluons chaque offre et chaque proposition de manière juste et objective, et contrôlons régulièrement nos partenariats afin d'assurer la conformité de nos accords avec notre Code de conduite.

Nous ne collaborons qu'avec des fournisseurs qualifiés qui répondent aux critères définis par notre système de gestion de la qualité et utilisons des procédures transparentes pour la sélection de nos fournisseurs conformément à nos politiques générales d'achat.

Comment faire un signalement



Signalement d'atteintes à l'intégrité

Nous soutenons et encourageons chacun à faire part de ses inquiétudes et à demander conseil dès que nécessaire. Nous sommes responsables du signalement rapide de tout comportement suspect, toute activité illicite, tout comportement contraire à l'éthique ainsi que de toute autre violation de la loi ou des procédures de Fresenius Kabi. Notre réactivité permet à l'entreprise de mener les investigations nécessaires et de prendre rapidement les mesures correctives s'imposant.

Procédures de déclaration

Nos procédures encadrant le signalement d'inquiétudes ainsi que la gestion des cas rapportés permettent de signaler des inquiétudes relatives à l'intégrité sans crainte de représailles. Ces procédures garantissent la réalisation d'une investigation juste, opportune et confidentielle, et, le cas échéant, le suivi des problématiques d'intégrité alors identifiées.

Vous pouvez relayer des problématiques relatives à l'intégrité via :

- votre supérieur hiérarchique
- un responsable plus élevé dans la hiérarchie si votre supérieur n'est pas en mesure de résoudre la problématique ou si vous n'êtes pas à l'aise à l'idée d'évoquer cette problématique auprès de votre supérieur
- notre ligne d'alerte Conformité
- tout canal local de signalement ayant été mis en place
- le service groupe Risque & Conformité (*Global Risk & Compliance*), en envoyant directement un e-mail à : Compliance@Fresenius-Kabi.com



Tout signalement relatif à des questions d'intégrité sera fait en toute bonne foi et l'utilisation de nos canaux de signalement ne visera jamais à répandre des informations ou accusations fausses concernant des personnes, à menacer des personnes ou à satisfaire une mauvaise intention quelconque.



Nous avons conscience qu'un signalement de mauvaise foi peut donner lieu à la prise de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement et à la demande d'indemnités.

Nous savons qu'en matière de conformité, une investigation efficace passe nécessairement par une bonne coopération avec l'entreprise et par la présentation d'autant d'informations et de preuves que possible. Un signalement anonyme est possible, mais il est plutôt recommandé de préciser son identité.

Les investigateurs en charge mèneront sans nul doute leurs enquêtes en toute confidentialité et préserveront notre identité dans la mesure du possible.

Politique de non-représailles

Nous respectons une politique stricte de non-représailles. Toute personne, y compris s'il s'agit d'un supérieur hiérarchique ou d'un Manager et indépendamment de son poste et de sa fonction dans l'entreprise, qui aurait commis des actes de représailles ou aurait cautionné de tels actes à l'encontre d'un individu à la suite d'un signalement effectué en toute bonne foi à propos d'une (suspicion de) violation fera l'objet de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Contacts

Pour toute question d'ordre général, veuillez contacter votre interlocuteur Conformité ou bien envoyer un message à l'adresse suivante : Compliance@Fresenius-Kabi.com

Éditeur :
Fresenius Kabi AG Else-Kröner-Str. 1
61352 Bad Homburg/Allemagne
Édition : décembre 2022